

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 44 - Présents : 35 - Procurations : 5

Rappel des dates : Convocation Partie Budgétaire: 29/03/2024 – Affichage : 29/03/2024

Convocation Générale : 05/04/2024 - Affichage : 05/04/2024

Le onze avril deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Savigné L'Évêque sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir donné à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 11.04.24	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à Dominique CHARPENTIER - 05.04.24	
	CHARPENTIER Dominique	X		
COUDRECIEUX	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 05.04.24	
	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent		Pouvoir donné à Brigitte BOUZEAU - 02.04.24	
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir donné à Michel FROGER - 11.04.24	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	PENNETIER Stéphane	X		
	DUGAST Claudia	X		
SOULITRÉ	TERTRE Charly	X		
	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUJIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Raymond ESNAULT est élu secrétaire de séance.

Objet : Modification tarifaire Enfance Jeunesse.
Délibération n° 2024-049

Augmentation tarifaire

Dans la cadre de la préparation du budget 2024, la Commission Finances s'est réunie les 18 janvier et 21 mars 2024.

Dans un souci de valorisation tarifaire des activités communautaires, il vous est proposé de modifier, à compter du 1er septembre 2024, l'ensemble des tarifs applicables au service Petite enfance, Enfance, Jeunesse sur le volet Enfance-Jeunesse.

Les grilles ci-jointes prévoient :

- une augmentation de 40 % des tarifs sur les activités suivantes :
 - Périscolaire matin et soir
 - Mercredi loisirs
 - Taux horaire lors des sorties du service jeunesse
- une augmentation de 10 % des tarifs sur les activités ALSH ;
- une augmentation de 100 % pour l'adhésion annuelle aux espaces jeunesse.

Modification des forfaits :

Le déploiement, à partir du 1 juillet 2024, du nouveau logiciel de gestion du service enfance et jeunesse, conjugué à la volonté de promouvoir l'accessibilité du service, nous invite à repenser les forfaits dans leur ensemble afin de rendre plus attractive la fréquentation de nos accueils. Une dégressivité des tarifs continuera à s'appliquer à l'occasion de l'application de ces nouveaux forfaits.

De nouveaux forfaits ont ainsi été créés afin de répondre aux besoins de fonctionnement des services ALSH (PAI, Nuitée jeunesse, Forfaits 2 à 5 jours - cf. grilles tarifaires annexées)

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par la Vice-présidente Madame Anne-France PLANCHON, en charge de la petite-enfance, enfance, jeunesse.

Après en avoir délibéré,

Approuve la modification tarifaire Enfance Jeunesse proposée.

Adopté

Pour : 35

Contre : 4

Abstention : 1

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 18 avril 2024



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affichage :

du :

au :